

## Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2008

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** Dans le cadre du programme de travaux d'investissement prévus au budget 2008, il est proposé la répartition suivante, au titre des tranches annuelles (chapitre 23.412.2312.00506.34000).

Celle-ci prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes et à la conservation du patrimoine.

### Complexe sportif de la Malcombe :

- aménagement d'aires de lancer	12 000 €
- rénovation de 2 courts de tennis	25 000 €
- drainage de la prairie (études)	15 000 €

### Complexe sportif de Saint Claude :

- réhausse clôture pare-ballons du terrain synthétique côté talus voie ferrée	7 000 €
- pose d'une clôture de protection en haut du talus de la voie ferrée côté accès gymnase et salle de sport	5 000 €

### Complexe sportif des Orchamps :

- aménagement d'une aire d'abris de touche sur le terrain Orchamps 2 rugby	1 500 €
--	---------

### Terrain d'EPS Voltaire :

- réfection complète de la surface de jeux d'un terrain de hand-ball	67 000 €
--	----------

### Terrain d'EPS Marceau :

- clôture pare-ballons et accès de service	10 000 €
--	----------

### Tous sites d'EPS

- interventions importantes sur clôtures pare-ballons	<u>10 214 €</u>
---	-----------------

<b>TOTAL</b>	<b>152 714 €</b>
--------------	------------------

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché (s) à intervenir, après mise en concurrence,

- autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.*